



Buts de l'unité d'enseignement :

**Restaurateur de véhicules
ancêtres : travaux de
mécanique et d'électricité**

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi 2 années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Être porteur du certificat d'études de base (CEB);
- OU réussir un test d'admission.

Finalités particulières des unités d'enseignement

Les unités de formation visent à permettre à l'étudiant :

- d'acquérir des compétences techniques et des savoir-faire de base en mécanique et électricité automobile ;
- d'intervenir sur un véhicule automobile ancêtre en vue d'apporter les remédiations nécessaires à un problème mécanique ou électrique diagnostiqué ;
- de nettoyer, d'entretenir, de ranger son matériel et les produits utilisés ainsi que l'environnement de son poste de travail ;
- de développer des compétences de communication professionnelle, d'observation de réflexion technique et de veiller au respect des procédures.

Titres délivrés

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- "Restaurateur de véhicules ancêtres : travaux de mécanique".
- "Restaurateur de véhicules ancêtres : travaux d'électricité".